

Séance du Conseil général – Orientations budgétaires 2009

Jeudi 12 février 2009

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

10 II 09

M. le président,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Un débat d'orientations budgétaires, c'est l'occasion d'appréhender un contexte et de fixer des objectifs.

Le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui, c'est celui du défi d'un budget impossible.

D'abord, parce que 2009 est sans doute l'année où les budgets départementaux subissent **le plein effet de l'acte 2 de la décentralisation**, imposé aux collectivités locales en 2004 par Jacques Chirac, Jean-Pierre Raffarin... et Nicolas Sarkozy, dont personne ne doit oublier qu'il était alors ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales. Chaque année, depuis 2005, nous avons détaillé par le menu les charges nouvelles, très insuffisamment compensées, qui s'abattaient progressivement -mais inexorablement et lourdement- sur le budget départemental. En 2009, la pleine mesure du processus semble atteinte. Je ne veux pas vous abreuver de chiffres, mais tout de même ! Transfert de postes des agents TOS des collègues : 7,4 millions d'euros supplémentaires de masse salariale pour 2009 (8,4 si on y ajoute la nécessaire actualisation de leur régime indemnitaire). Transfert des agents de la Direction départementale de l'équipement, consécutif au transfert de gestion des routes nationales : 2,5 millions d'euros supplémentaires de masse salariale pour 2009. Dépenses nouvelles de personnel pour la Maison départementale des personnes handicapées, afin de traiter les dossiers dans des délais moins indécents que ceux que faisait subir l'ancienne COTOREP : 1,5 millions d'euros supplémentaires de masse salariale pour 2009. Tout ceci n'est que la conséquence de l'acte 2 de la décentralisation, mais n'empêchera pas nos collègues de droite de continuer de critiquer l'évolution de nos dépenses de personnel, pour en conclure que nous serions incapables de les maîtriser ! Dépenses relatives au versement du RMI : 274,5 millions d'euros soit une augmentation nouvelle, après les précédentes -continues depuis 2004- de 4,3% soit 11,4 millions d'euros supplémentaires à trouver en 2009. Ajoutons-y, pour faire bon poids, la prise en charge des allocataires de l'Allocation parent isolé (API), puisque le gouvernement nous a fait la grâce de nous en transférer le paiement à compter du 1^{er} juillet prochain dans le cadre de la généralisation du Revenu de solidarité active et l'addition s'alourdit encore de 14,4 millions d'euros pour un seul semestre. Allocations en faveur des personnes handicapées : 32,2 millions d'euros à prévoir en 2009, ou si vous préférez +17,3% ! Là encore, j'entends déjà certains de nos collègues, oublieux de la réalité, dénoncer notre manque de maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement du Conseil général... Je me demande bien d'ailleurs sur quelle légitimité s'appuie la droite, pour s'ériger en donneuse de leçons d'orthodoxie budgétaire. A observer la déconfiture et le désordre dans lesquels elle a plongé, depuis maintenant près de sept années, les finances de la Nation, nous sommes en réalité en plein dans la dialectique du « faites ce que je dis, mais ne faites surtout pas ce que je fais ». A moins qu'en s'efforçant d'appeler l'attention sur la paille qui se trouve dans l'œil de l'un, l'objectif ne soit en fait de faire oublier la poutre qui emplit le sein...

A ceci, s'ajoutent désormais **les conséquences de la crise économique internationale**. Certes, il serait excessif d'en faire porter la responsabilité exclusive au président de la République et à son gouvernement. Encore que, pour notre part, nous ne nous sommes jamais pâmés devant les délices du capitalisme financier. C'est pourtant bien les dérives de cet ultralibéralisme, les délires et les malhonnêtetés de ceux qui -durant des années- ont érigé rentabilité et profits faramineux en règle absolue, qui nous ont conduits là où notre économie en est aujourd'hui rendue. Cette crise touche durement les salariés dans leurs emplois et leurs revenus, mais aussi les retraités et les chômeurs, c'est-à-dire les publics auxquels s'adressent précisément les politiques du Conseil général, « chef de file » en matière sociale, pour reprendre le vocabulaire de la loi Raffarin-Sarkozy du 13 août 2004. Comment taire par ailleurs, les effets amplificateurs des politiques nationales sur la situation grave traversée par l'économie mondiale ? Lorsque la droite s'est empressée de voter le « paquet fiscal » en juillet 2007, nous en avons dénoncé le caractère injuste, mais aussi contesté l'efficacité supposée. L'injustice est bien là. L'inefficacité est aujourd'hui patente. La première victime de la défiscalisation des heures supplémentaires fut l'intérim. Désormais, c'est l'emploi tout court. Alors même que nous connaissons une période démographique exceptionnellement favorable à la baisse du chômage, puisque que les enfants du « baby boom » d'après-guerre partent en retraite et que ce sont les classes creuses de la période post-chocs pétroliers qui arrivent sur le marché du travail, l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois atteint des niveaux oubliés, du moins depuis les records établis du temps du gouvernement Juppé. Et n'allez pas nous dire, comme vous l'avez si souvent fait par le passé chers collègues de droite, que tout ceci est de la faute de la majorité de ce Conseil général. L'évolution officielle du chômage en un an, c'est + 11,7% dans l'ensemble du pays, + 3,7% en Ile-de-France et - 0,1% en Seine-Saint-Denis. Pour autant, nous savons bien que notre territoire conserve un des taux de demandeurs d'emploi les plus élevés. Cette crise nous place donc en première ligne, pour réparer les dégâts d'un système et de politiques que nous avons toujours combattus. Et comme un bonheur ne vient jamais seul, la crise aura non seulement des effets sur nos dépenses sociales en 2009, mais elle impactera aussi nos recettes. Là, on ne parle naturellement pas de plus, mais de moins. Un seul exemple : celui des droits de mutation. 158 millions d'euros inscrits en 2008. 120 envisagés cette année, soit - 24%, en espérant ne pas être trop optimistes.

Nous sommes aussi devant le défi d'un budget impossible, parce que **les collectivités locales vivent une grande période d'incertitude**. Incertitude des chiffres tout d'abord, puisque nous ne disposons encore à ce jour ni de la notification de nos bases fiscales, ni de celle des dotations de l'Etat. Pour les bases, quelques informations préoccupantes ont circulé quant à la taxe professionnelle, ce qui, compte tenu de son mode de calcul, confirme que le ralentissement de l'économie n'est pas un phénomène conjoncturel récent, quoi que le discours officiel veuille bien en dire. Pour les dotations, les subtils mécanismes de calcul inventés par le gouvernement depuis plusieurs années, avec pour unique objet le raboutage des concours de l'Etat aux collectivités locales, peuvent encore nous réserver de -mauvaises- surprises. J'avoue qu'avec de nombreux collègues -de gauche comme de droite d'ailleurs- j'ai bien du mal à me faire aux charmes de la fameuse « enveloppe normée », dont l'intérêt principal est de permettre au gouvernement l'effet optique d'une augmentation des dotations dans la loi de finances, quant à l'arrivée, on enregistre une baisse des sommes qu'il nous est possible d'inscrire dans nos budgets locaux... Tout cela, nous en avons malheureusement l'expérience, depuis 2002, même si personnellement, je ne m'habitue pas, tant je trouve cela stupide pour l'avenir du pays. Mais le président de la République a décidé d'ajouter une nouvelle corde à l'arc de son offensive contre les collectivités locales : celle de l'incertitude institutionnelle. Nous le savons tous, quelle que soit notre engagement politique, préparer un budget, c'est penser l'avenir : pour l'année en cours bien sûr, mais aussi à l'échelle d'un ou deux mandats, voire au-delà, lorsque l'on travaille sur des études et des projets à décliner dans un programme prévisionnel d'investissement. Aujourd'hui, mes chers collègues, à quel horizon peut regarder une collectivité comme la nôtre ? Quelle lisibilité peut-on donner à nos choix stratégiques et

structurels, quand leur mise en œuvre est hypothéquée par cogitations contradictoires, par ordre d'entrée en scène, de MM. Attali, Dallier, Karoutchi, Balladur, Blanc et consorts ? Quelles perspectives, dans l'attente du bon vouloir -éventuellement changeant- du chef suprême ? Existera-t-il toujours un Conseil général de la Seine-Saint-Denis l'année prochaine ? En 2011 ? En 2014 ? Si oui, de quelles compétences disposera-t-il et comment ses membres seront-ils élus ? A moins qu'on ne veuille les nommer comme les présidents de chaîne publiques ! Si non, quelle institution remplira les missions qui sont les nôtres aujourd'hui et que le législateur avait fait le choix de considérablement renforcer depuis une dizaine d'années ? L'un d'entre-nous peut-il répondre à l'une de ces questions dans cette salle ? J'en doute. Trouvez-vous cela normal ? Pas moi ! Même chose pour la suppression de la taxe professionnelle, qui représente tout de même -excusez du peu- 49% de nos recettes fiscales, soit la bagatelle de plus de 285 millions d'euros. Fini. Dès 2010, terminé ! Cette décision émane-t-elle du parlement ? A-t-elle fait l'objet d'une concertation avec les élus locaux, qui sont tout de même les premiers concernés ? A-t-on réfléchi à ce qui pourrait être envisagé à la place ? Brouilles ! Le président l'a dit à la télévision et c'est bien suffisant, dans un système où désormais, la simple expression du chef a force de loi. Que les services de Bercy rament pour bredouiller des chiffres aussi inexacts qu'inquiétants n'est pas un problème. Le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale et le non moins UMP président de l'Association des maires de France peuvent bien s'étrangler. Qu'importe, l'intendance suivra. Mais l'intendance, mes chers collègues, c'est nous !

Voilà brossé rapidement, car il y aurait encore beaucoup à dire, le contexte dans lequel nous préparons depuis plusieurs mois le budget départemental de cette année 2009.

Dans cette situation singulière, nous faisons le choix d'assumer toutes nos responsabilités. Toute notre action sera tournée vers un budget offensif, qui protège et qui prépare.

Agir pour un budget offensif, c'est tout d'abord ne pas se résigner. Nous ne nous résignons ni aux mauvais coups portés aux collectivités territoriales, ni à la fuite en avant budgétaire. Résister aux mauvais coups portés aux collectivités locales, c'est mener le débat devant le pays. Vous l'avez fait devant la Représentation nationale, M. le président, avec de nombreux parlementaires de l'opposition et parfois certains de la majorité. Nous vous en remercions. Voilà pourquoi il est essentiel qu'on ne vous prive pas, demain, de ce droit d'amendement et de discussion qui est le fondement de toute démocratie. Les grandes associations d'élus s'y sont également employées, parfois avec succès, par exemple en obtenant le report de la mise en œuvre de la réforme des dotations de péréquation, manifestement mal préparée par Mme Alliot-Marie. Nous devons aussi, dans cette Assemblée, prendre position sur ces questions. Et les vœux que nous pourrions débattre et voter n'auraient que plus de poids et de chance d'être entendus, s'ils s'affranchissaient des traditionnels clivages partisans. Certes, nous sommes ici porteurs de différences, ou de nuances, sur le type de société que nous voulons, quant à l'appréciation que nous portons sur l'action de tel ou tel gouvernement, ou sur les orientations de la politique départementale. Mais ne pouvons-nous pas faire fi, un temps, de ces spécificités -qui constituent des éléments tout à fait honorables de notre identité d'hommes et de femmes engagés dans la vie publique- quand ce qui est en cause est la pérennité même des missions que nous exerçons au service de nos concitoyens ? Je forme le vœu que nous y parvenions. Refuser la fuite en avant budgétaire, c'est aussi accepter de nous regarder nous-mêmes et de nous interroger sur nos pratiques. Au nom du groupe des élus socialistes et gauche citoyenne, j'ai eu l'occasion, par le passé, lors du vote des précédents budgets, de porter des critiques sur certains aspects de la gestion du Département. Personne ne peut objectivement imaginer que les marges de progression dans cette direction peuvent être à la hauteur des 492 millions d'euros (dont 145 pour le seul exercice 2009) de charges non compensées induites depuis 2004 par les transferts de compétences auxquels nous avons dû faire face. Mais personne n'aurait compris non plus, que nous soyons oublieux aujourd'hui de ce que nous

disions hier. Nous assumons donc pleinement l'orientation consistant à maîtriser de manière rigoureuse toutes les dépenses de fonctionnement dont nous disposons de la maîtrise. La plus emblématique est, à n'en pas douter, la réduction de plus de 18% des dépenses de frais de publicité et de relations publiques que vous nous proposerez pour 2009, M. le président. Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a moins à redouter de la disparition de sa cérémonie annuelle de vœux, ou de la réduction d'un quart de la pagination de son magazine, que de tout ce que je viens d'exposer depuis tout à l'heure.

Agir pour un budget qui protège, c'est confirmer et innover, afin que notre collectivité joue pleinement son rôle en matière de solidarité. Dans le contexte politique, économique et social de la France d'aujourd'hui, quelle autre collectivité que la nôtre peut remplir cette mission ? Au moyen naturellement des dispositifs obligatoires, même si nous persistons à penser que leur financement devrait relever de la solidarité nationale, qu'il agisse du RMI pour celles et ceux qui n'ont pas d'autre moyen d'existence, de l'aide sociale et de l'Allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées dépendantes, des prestations destinées aux personnes handicapées afin qu'elles aient leur place dans notre société, des actions de l'aide sociale à l'enfance pour réparer les grands drames ou les plus petits aléas qui frappent la vie de certains de nos jeunes, ou encore des missions de notre service social départemental qui est souvent le dernier recours des populations les plus en difficulté. A ces actions légales, qui constituent le cœur de l'action du Conseil général, mais aussi la moitié de ses dépenses budgétaires, la majorité de gauche de cette Assemblée a fait le choix d'ajouter d'autres dispositifs de solidarité et d'aide au pouvoir d'achat des familles, que nous voulons conforter cette année encore. Je pense à tous les dispositifs en faveur d'un allègement du coût et de la mise en place du quotient dans les restaurants scolaires des collèges, adoptés au cours du mandat précédent sous l'autorité de notre collègue Anne-Marie Mahéas, qui aura décidément bien mérité de l'honorariat que nous solliciterons tout à l'heure pour elle. Je pense aux 50 000 personnes âgées qui utilisent la carte Améthyste pour se déplacer gratuitement dans les transports en commun. Je pense aux collégiens (ils étaient 5 000 l'an passé, mais il y a aussi les lycéens et d'autres jeunes) qui ont bénéficié du remboursement de 50% du coût du titre de transport qu'est la carte Imagin'R. Je pense aux personnes handicapées qui peuvent désormais utiliser le service de transport spécialisé PAM 93. Je pense aux près de 14 000 ordinateurs fournis après les deux dernières rentrées scolaires dans des conditions financièrement très avantageuses aux élèves de sixième. Je pense enfin, à la mesure plus récente que j'ai eu l'honneur de vous proposer en juin dernier à la demande du président : l'ADAJE (allocation départementale d'accueil du jeune enfant) dont près de 5 000 familles de la Seine-Saint-Denis ont reçu le premier versement de 120, 70 ou 50€ au mois de décembre dernier. Ces dispositifs touchent de plus en plus de bénéficiaires, ce qui atteste tout à la fois de leur pertinence et de leur utilité sociale. Il en résultera aussi des coûts supplémentaires pour notre budget en 2009. Notre groupe assume ce choix politique.

Agir pour un budget qui prépare, c'est se tourner résolument vers l'avenir, pour faire évoluer notre territoire, au bénéfice de ses habitants. En ce sens, vous avez raison, M. le président, de ne pas nous proposer de réduire le niveau des investissements, malgré les difficultés. Vous envisagez même qu'il progresse légèrement, ce qui nous semble nécessaire, tant il est historiquement peu élevé. Vous voulez limiter le recours à l'emprunt, ce qui est tout à la fois sage et conforme à ce que nous avons, de longue date, appelé de nos vœux. Tout n'est cependant pas possible et des choix ont été et seront nécessaires. Collèges, développement économique et infrastructures sont nos priorités. Les collèges, parce qu'en matière d'investissement, ils ont été trop souvent ces dernières années, la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire, l'effort consacré passant de près de 80 millions d'euros à 50. Comme les moyens dont nous disposons ne sont pas extensibles à l'infini, notre groupe suggère de privilégier en 2009 les opérations de grosses réparations attendues depuis très longtemps dans de nombreux établissements. Outre la réponse aux besoins de sécurité, de confortement du bâti ou de conditions d'accueil de la communauté

scolaire, ce choix aura, à n'en pas douter, un impact sur le tissu économique départemental, auprès des PMI-PME dont ces travaux pourraient remplir les carnets de commande. En matière de développement des infrastructures, nous nous réjouissons que démarrent enfin des opérations lourdes auxquelles le Conseil général participe, notamment pour le développement du transport collectif avec les tramways. Nous voulons poursuivre l'effort nouveau, engagé à l'initiative de notre groupe dans les trois derniers budgets et élargir nos actions en faveur du logement. Nous soutenons bien évidemment la traduction budgétaire des nouvelles orientations de la politique économique mise en place depuis quelques mois. Enfin, je terminerai par un sujet qui fera tout à l'heure l'objet de nos débats, mais dont la traduction budgétaire n'est pas neutre. Je veux parler du CPRD (contrat particulier région-département), pour souligner simplement, à ce stade, la vraie dimension départementale des éléments qu'il contient, le niveau élevé de son volume et la force de l'engagement du Conseil régional d'Ile-de-France dans la clé de répartition financière proposée. Dans un délai particulièrement contraint, puisque ce dossier avait pris beaucoup de retard, nous considérons donc ce résultat comme un véritable atout pour le budget 2009 et les suivants. Et les bonnes nouvelles sont trop rares en cette matière, pour ne pas les souligner.

Tel est, M. le président, mes chers collègues, l'état d'esprit des élus du groupe socialiste et gauche citoyenne, à ce stade du débat sur les orientations budgétaires du Département pour l'année 2009.